CONDITIONS PARTICULIERES DE L'ACTION PRODUIT+
Nova 5T Action Janvier – (ci-après dénommée « l'Action »)

Article 1 – Identité des parties

Les présentes conditions particulières sont applicables entre :

(i) La SA A&C SYSTEMS, dont le siège social est établi Bleyveldstraat 6, 3320 Hoegaarden, Belgique, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 445.299.482, ci-après : le « Prestataire ».

(iii) Le « Participant », à savoir toute personne physique ou morale qui participe à l'Action telle que définie dans l'article 3 de Conditions générales de l'Action.

Article 2 – Champ d'application

2.1. Les présentes Conditions Particulières de l'Action et les Conditions Générales des Actions éventuellement complétées par les conditions spécifiques expressément convenues entre les parties forment le « Contrat » et sont disponibles sur huawei.myactions.eu (le « Site Web de l'Action Produit+ »).

2.2. Les dispositions des présentes Conditions Particulières sont applicables à l'Action et complètent les Conditions Générales des Actions qui sont applicables à moins que les présentent Conditions Particulières y dérogent.

2.3. En participant à l'Action, le Participant déclare accepter l'application des présentes Conditions Particulières ainsi que des Conditions Générales des Actions.

Article 3 – Produit Cadeau

Le Produit Cadeau octroyé dans le cadre de l'Action est déterminé comme suit :

- Pour le Produit Participant, le Produit Cadeau correspondant est **FREEBUDS LITE WHITE**.

A la discrétion du Prestataire, le Produit Cadeau déterminé ci-dessus peut étre remplacé par un produit équivalent.

Article 4 – Produits Participants

Les Produits Participants sont les suivants:

- Huawei NOVA 5T acheté dans l' un des magasins participants
-

L'Action est valable jusqu'à épuisement du stock des Produits Participants, pour les achats effectués dans les Magasins Participants en Belgique.

Sauf dérogation expresse et écrite, l'Action n'est pas cumulable avec d'autres actions applicables sur le Produit Participant acheté par le Participant.

Article 5 – Magasins Participants

Une liste des Magasins Participants :

- Proximus
- Exellent Group
- Cora
- Fnac
- Krëfel
- Makro
- Media Markt
- Selexion
- Vanden Borre

Les magasins suivants ne participent PAS à l'Action (liste non-limitative) :

- Aldi
- Base
- Bol.com
- Carrefour
- Coolblue
- Dreamland
- Eldi
- Orange
- Telenet
- Voo
-

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de l'indisponibilité de tout ou partie des Produits Participants dans les Magasins Participants.

Article 6 – Périodes applicables

Période de l'Action Produit+ : Sous réserve des stocks disponibles et sans préjudice des dispositions applicables, l'Action est valable pour les Produits Participants achetés entre le 01/01/2020 et le 02/02/2020 (date d'achat mentionnée sur la preuve d'achat faisant foi) dans un Magasin Participant dans un pays visé à l'article 4.

Période d'Inscription et de Déclaration : Sans préjudice des dispositions applicables, l'Action est valable pour autant que le Participant se soit valablement inscrit et ait valablement déclaré l'achat du Produit Participant entre le 01/01/2020 et le 17/02/2020.

Industriepark Bleyveld
Bleyveldstraat 6
3320 Hoegaarden
T +32 (0) 16 21 30 30
IBAN BE22 7310 1151 1447
SWIFTcode KREDBEBB
RPR Leuven
BTW/TVA BE 0445.299.482
myactions.eu

Article 7 – Territoire de l'Action

L'Action est valable pour les Participants ayant un domicile ou une résidence fixe sur le territoire d'un des pays mentionnés dans l'article 4.

Article 8 – Procédure de restitution du Produit Cadeau

Lors de l'application d'un cas d'exclusion, la procédure à suivre pour la restitution du Produit Cadeau au Prestataire est la suivante :

i) Dès la survenance de la cause d'exclusion, le Participant doit remplir correctement et complètement le formulaire de restitution du Produit Cadeau disponible via le Site Web de l'Action Produit+ et uploader les documents éventuellement requis.

ii) Une confirmation de l'enregistrement de la cause d'exclusion ainsi qu'un code unique sont envoyés à l'adresse e-mail renseignée par le Participant lors de son enregistrement. Le code unique reçu doit être conservé par le Participant. Attention, l'email d'envoi du code unique est susceptible d'être bloqué par un filtre anti-spam ou de se trouver parmi le courrier indésirable (junk mail) de l'adresse de messagerie utilisée par le Participant. L'email de confirmation envoyé au Participant contiendra toutes les informations nécessaires pour que le Participant soit en mesure de renvoyer, à ses frais, le Produit Cadeau au Prestataire.

iii) Dans les 15 jours calendrier suivant la survenance de la cause d'exclusion, le Participant doit restituer le Produit Cadeau au Prestataire en respectant les instructions reçues avec la confirmation de son enregistrement.

Le Produit Cadeau doit être restitué au Prestataire en parfait état, dans son emballage d'origine et avec tous ses accessoires éventuels (câbles, chargeurs, boitiers, etc.). Si le Produit Cadeau n'est pas restitué par le Participant au Prestataire en parfait état, dans son emballage d'origine et avec tous ses accessoires éventuels (câbles, chargeurs, boitiers, etc.) ou si le Participant n'a pas correctement respecté la procédure de restitution, le Participant est tenu au paiement de l'Indemnité visée à l'article 9 des présentes.

Tous les frais relatifs à la restitution du Produit Cadeau au Prestataire sont à la charge du Participant.

Article 9 – Indemnité

Le montant de l'Indemnité due par le Participant au Prestataire dans les cas visés par le Contrat est établi comme suit :

- Pour le Produit Cadeau **FREEDBUDS LITE WHITE**, le montant de l'Indemnité s'élève à 69,00 EUR .

L'Indemnité doit être payée par le Participant sur le compte numéro BE88734108100041 avec la mention du code unique visé à l'article 5.2.2 des Conditions Générales en communication.

Article 10 - Plaintes

Les questions, plaintes et remarques relatives à l'Action doivent parvenir au Prestataire avant le 18/03/2020 et être envoyée au moyen du formulaire disponible sur le Site Web de l'Action Produit+.

Conformément aux Conditions Générales des Actions Promotionnelles, l'absence de réaction de la part du Prestataire à un message ou un courrier ne peut en aucun cas être considérée comme un accord avec le contenu de ce message ou de ce courrier.

Industriepark Bleyveld
Bleyveldstraat 6
3320 Hoegaarden

T +32 (0) 16 21 30 30

IBAN BE22 7310 1151 1447
SWIFTcode KREDBEBB

RPR Leuven
BTW/TVA BE 0445.299.482

myactions.eu